

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

D 20 VENTOSE, AN 5^e. de la République française.
(Vendredi 10 MARS 1797, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 19 ventose.

Amster. 60 $\frac{3}{4}$ 62 $\frac{1}{8}$	Souverain. 34
Hambourg 192 $\frac{1}{4}$ 190 $\frac{1}{4}$	Esprit $\frac{2}{6}$ 465
Madrid. 11 2 6	Eau-de vie 22 370
Cadix 11	Huile d'olive. 27
Gènes 92 $\frac{1}{4}$ 91	Café. 38
Livourne. 101 $\frac{1}{2}$	Sucre d'Hamb. 46
Basle. 1 $\frac{1}{2}$ 3 $\frac{1}{8}$	Sucre d'Orl. 42
Or fin. 10 12 6	Savon de Mars. 21 6 d.
Lingot d'arg. 50 10	Chandelle 13
Fiastre 5 4 6	Lyon. au pair à 10
Quadruple 79 10	Inscription. 8 l. 17 s. 6
Ducat d'Hol. 11 7 6	Mandat. 3 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES. ESPAGNE.

Malaga, 17 février (29 pluviôse.)

L'escadre espagnole composée de 27 vaisseaux de ligne, 10 frégates et 70 bâtimens de transport, a été signalée de Gibraltar, le 5 février. Le 6, cette même escadre a débarqué à Algésiras le premier bataillon des gardes espagnoles, commandé par don Joachim de Palafox, et le second des gardes wallonnes, commandé par le maréchal-de-camp don Joseph Boreau.

Les anglais s'attendent au prochain blocus de Gibraltar. Ils ont expédié dernièrement un cutter de 14 canons, pour donner avis au gouvernement britannique du passage de l'escadre espagnole dans le détroit. Il paroît qu'elle attend l'escadre française pour commencer les opérations du siège. Le camp de Saint-Roch se renforce chaque jour; il arrive beaucoup de troupes par terre; il en vient davantage encore par mer; elles sont débarquées à Algésiras, et passent ensuite à Saint-Roch: on y forme des magasins considérables.

Il paroît certain que le cutter anglais de 14 canons, parti de Gibraltar dans la nuit du 6 février, a été pris à l'abordage, au moment où il entroit dans l'Océan, par un corsaire espagnol, dont l'équipage étoit composé de français et d'espagnols; quelques uns ont été tués et blessés. Le cutter a perdu 5 hommes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. BULLETIN DE VENDÔME.

Séance du 13 ventose.

Aussi-tôt que les accusés ont été placés, le président

a ouvert le débat par l'interrogatoire particulier de Babœuf: celui-ci a refusé de répondre, en prétendant que la haute-cour n'étoit pas dans la loi. Ses refus prennent un caractère d'opiniâtreté difficile à vaincre, la haute-cour a passé à l'audition des témoins. Le premier qu'on a fait appeler a été Grisel; Réal aussi-tôt s'y est opposé, en lisant l'article de la loi qui dit: Les témoins seront entendus séparément les uns après les autres, dans l'ordre de la liste. Grisel ne s'y trouve qu'au troisième rang; les deux premiers sont les experts écrivains; je demande qu'ils soient entendus les premiers.

Le président: Les experts-écrivains ne sont utiles que dans le cas d'une contestation de la part des accusés de quelques-unes des pièces qui existent au procès; si les accusés les reconnoissent de bonne foi, il deviendra inutile de prendre le témoignage des experts-écrivains, et nous aurons abrégé des longueurs.

Babœuf: Je ne veux point que les choses aillent trop vite; je veux qu'on suive les formes, et le tems ne me paroît pas tellement précieux qu'on doive les violer pour l'économiser.

Réal aussi, qui ne veut pas courir la poste, insiste sur sa proposition, et on fait appeler le citoyen Harger.

Il paroît, il prête le serment; et dans l'instant éclate un tumulte général, préparé sans doute à l'amiable, pour égayer la séance: le parquet étoit rempli d'étrangers; on pouvoit les faire retirer sans insulter personnellement les individus; mais Amar et ses amis auroient manqué l'occasion superbe de faire du bruit; et le petit Fossard, de Cherbourg, dont le corps est aussi colossal que la figure est effrayante, n'auroit pas eu l'occasion de vociférer au président ses craintes sur *la fantaisie des aristocrates de prendre la peinture de sa figure pour la vendre en image sur le boulevard, aux chouans et aux satellites des despotes coalisés.* L'évacuation achevée, il ne restoit aucune ressource pour prolonger la comédie; mais Réal qui ne veut point que ses discours parviennent à la postérité qui ne les liroit pas, qui ne veut pas que le gouvernement connoisse toutes les obligations qu'il doit avoir à son éloquence insolente, s'est élancé sur les sténographes, et avec les accents de la fureur, il a demandé leur expulsion et la laceration de leurs feuilles en présence du public: c'est le gouvernement, il est là, il m'entend, je le vois toujours, il est sans cesse à mes côtés; il auroit pu ajouter: J'y rêve toutes les nuits. Sa fureur lui a fait voir les accusateurs corrigeant les écrits, et faisant leur profit de ses diatribes imprimées, des dragons volans, portant toutes les nuits au gouvernement les éloges qu'il en a fait la veille, et Baudouin

n'imprimant qu'à certaines conditions. . . . Le cit. Wielbart s'est expliqué avec autant de calme qu'on avoit mis de fureur à l'attaquer, et la haute-cour a conservé aux sténographes la place qu'ils occupent, sur la considération qu'ils n'ont aucun caractère officiel.

Le Réal s'est assis pour se reconnoître, et l'on n'en a plus entendu parler.

Le président a interrogé Babœuf qui a renouvelé son refus. Un des accusateurs nationaux a observé que Babœuf avoit promis de répondre quand la loi l'y obligeroit. A cette observation il a joint un article du code des délits et des peines, dont il a requis l'exécution. La haute-cour a ordonné à Babœuf de répondre. Celui-ci a dit : La haute-cour n'est point au dessus de la loi ; ses jugemens ne peuvent m'en imposer. Le président alors a livré entre les mains d'Harger deux pièces manuscrites présumées de Babœuf, avec une pièce de comparaison.

L'expert, après avoir examiné, a dit : Les deux pièces qu'on m'a remises sont de la main de l'accusé Babœuf.

Un haut-juré : Comment le reconnoissez-vous ?

L'expert : Par la comparaison avec la pièce que j'ai reçue, qui est la lettre de Babœuf au directoire exécutif, en date du 23 floréal.

Le même haut-juré : Cette lettre est-elle avouée par Babœuf ?

Le président : Oui, elle a été avouée franchement par lui, comme l'ayant écrite chez le ministre de la police.

Le même haut-juré : Avez-vous des caractères particuliers qui vous ont porté à prononcer que ces deux pièces sont de Babœuf ?

L'expert : Il ne s'agit point ici d'une écriture contrefaite : ces deux écritures sont sorties naturellement de la même plume ; l'inspection seule le prouve, et les hauts-jurés pourront s'en convaincre.

Babœuf alors reconnût la pièce de comparaison à lui présentée : le président lui fait présenter successivement toutes les pièces présumées de sa main ; il les a toutes reconnues et avouées. Cette opération a été fort longue ; lorsqu'elle a été terminée, Babœuf a fait un discours dans lequel il déclare qu'il est vraiment l'auteur des pièces qu'on vient de lui présenter ; mais qu'il ne les a écrites que sous la dictée d'une réunion de démocrates, clandestinement réunis depuis la fermeture du Panthéon ; qu'il avoit été jugé sur son journal, le *Tribun du Peuple*, être digne de l'emploi de la direction de l'esprit public, et que c'est une partie à laquelle il s'étoit toujours livré avec plaisir. Après qu'il a eu cessé de parler, le président a levé la séance. Il étoit deux heures.

PARIS, 17 ventose.

Extrait d'une lettre d'Aranjuez, du 5 ventose an 5 (1).

« Une escadre anglaise forte de 15 vaisseaux de ligne, dont six à trois ponts, et plusieurs frégates, commandée par l'amiral Jerwis, s'est rencontrée avec l'escadre espagnole vers le cap Saint-Vincent. Celle-ci a attaqué, c'étoit le 25 pluviose, avec une audace digne d'éloge. Les anglais ont fait ferme ; et, tant de part que d'autre, il s'est engagé une bataille avec un acharnement, dont peut-être n'offre pas d'exemple le siècle où nous

(1) Cette lettre est d'un homme en place à un homme en place.

(2)

vivons. Depuis le 26, les armées sont se battant sans cesse ; le 30, jour du départ des dernières nouvelles, elles se battoient encore. A cette époque, plus de quinze vaisseaux de part ou d'autre étoient rasés, et, dit-on, deux anglais étoient coulés à fond. Le vaisseau espagnol la Trinité, avoit perdu plus de 400 hommes, étoit abimé, faisoit eau de toutes parts, et eût été pris par les anglais, tant il s'étoit avancé, si les anglais eux-mêmes n'avoient été aussi exterminés. Une frégate a été le prendre à la remorque, et l'a ramené heureusement à Cadix. Les anglais étoient alors acculés à la côte, et quoique les espagnols fussent très-mal traités aussi, ils étoient là, se battant toujours avec fureur et avantage. Nous attendons, d'une minute à l'autre, et avec bien de l'impatience, les derniers résultats : tout doit nous faire espérer que nous apprendrons que toute l'escadre anglaise aura été prise ou brûlée.

P. S. « Tu verras par ce récit, mon cher ami, que l'Espagne est sérieusement en guerre avec l'Angleterre. Je cesse, n'ayant plus de place. Au courrier prochain, je te dirai comment la bataille a fini. J'espère que j'aurai à t'apprendre qu'il n'existe plus de vaisseaux ni d'anglais de la flotte de Jerwis ».

Nota. On assure que la flotte anglaise ayant fait mine de vouloir se retirer à Lisbonne, le gouvernement espagnol a donné ordre de la suivre et de la brûler dans le port même. (Journal officiel).

Il faut sans cesse répéter : Allez aux assemblées primaires ; des choix que vous ferez dépendra votre sort et la destinée de la France ; ceux qui écrivent pour les jacobins n'ont pas besoin de leur adresser une pareille exhortation ; toujours actifs, toujours disposés à se saisir des évènements, ils ont plus d'une fois compté sur votre apathie, et plus d'une fois ce calcul leur a réussi. Jettez les yeux sur le passé ; vous les verrez toujours attendre et obtenir leurs succès du peu de zèle avec lequel vous avez défendu vos intérêts. Que cette leçon ne soit point perdue. Aujourd'hui sur-tout que tous leurs moyens leur ont été arrachés, ils n'ont plus d'espérance que dans les assemblées primaires, où ils tâcheront d'avoir le plus d'influence possible. Ils savent bien que vous ne leur laisserez pas tout faire, et que la grande pluralité des choix ne leur sera pas favorable. Mais leur caractère est de ne point admettre le désespoir.

Le jacobin espère toujours, et quelque éloigné que puisse être l'objet de ses espérances, il le poursuit toujours avec une infatigable activité. Cette horrible faction emploiera plus de moyens, plus d'intrigues, plus d'efforts pour obtenir quelques députés à son gré, que vous ne mettez de zèle à choisir des hommes sûrs et probes, et à composer une majorité de représentans dévoués au bien public. Mais c'est sur-tout dans quelques départemens où l'esprit public est moins actif, qu'ils espèrent triompher. Ils marquent déjà les lieux où ils comptent avoir le plus de succès ; ils ont étudié et connoissent parfaitement la situation morale de tout l'état ; il est vrai de dire de ces scélérats, qu'ils ont un coup d'œil sûr et rapide, et qu'ils savent peut-être d'avance comment les diverses députations seront composées, beaucoup mieux que ceux qui négligent d'être actifs, parce qu'ils feront de bons choix.

Tantils que vous eriez : *Vive germinal*, les jacobins développent en silence, et font jouer ces ressorts de la tactique révolutionnaire qu'eux seuls savent manier ; ils correspondent entr'eux ; ils se communiquent de multiples lumières ; enfin, ils prennent sur vous tous les avantages que leur donne l'état où ils sont de conspiration permanente, joint à une sagacité et à une expérience acquise par l'habitude des mouvements politiques ; ce sont des joueurs habiles qui vous enlèveront tout ce que vous ne saurez pas bien défendre ; c'est un petit corps d'armée étroitement unis sur lequel vous n'avez que l'avantage du nombre, et qui saura encore vous disputer le terrain. *Oppos-z* leur donc, non-seulement vos bonnes intentions qui n'ont point une vertu magique, et qui ne produiront que peu de bien, si vous n'agiss-z, mais une conduite calculée d'après le passé, et animée par les réflexions que l'avenir doit inspirer ; les honnêtes gens ont les uns dans les autres une juste confiance ; on se dit avec vérité : La majorité de la France veut le bien, et l'on se repose sur ce sentiment consolateur ; l'on s'y repose avec une sorte de sécurité qui va jusqu'à l'indolence ; tandis qu'il devrait être un nouvel aiguillon ; car si le sentiment contraire pouvoit produire le désespoir et l'apathie qui l'accompagne, ne semble-t-il pas que la plus vive espérance devrait être accompagnée de la plus ardente activité ?

Sortez donc enfin de votre sommeil, hommes honnêtes, sûrs de la majorité, disputez encore aux jacobins les chances peu nombreuses qui leur restent ; ne leur abandonnez rien, absolument rien. Vous sur-tout, habitans des côtes, que le sort de la guerre a unies à nos destinées ; vous citoyens de la Belgique, qui peut-être vous croyez moins intéressés au bonheur de la France, parce que vous vous regardez comme une proie livrée à la dispute et à l'incertitude des combats, travaillez au bien de votre nouvelle patrie.

Nous n'en doutons pas ; les jacobins comptent beaucoup sur l'espèce d'indifférence que votre position vous inspire. Mais enfin, quelque doive être votre sort, soit que votre destinée vous attache pour jamais à la France, soit que la guerre ou la politique en ordonne autrement, contribuez pour votre part à l'amélioration que germinal nous promet. Citoyens français, vous en recueillerez vous-mêmes le fruit ; séparés de nous, vous jouirez toujours du souvenir d'un service rendu, non-seulement à la nation dont vous faites maintenant partie, mais à l'humanité toute entière.

Un dernier mot sur ce conseil militaire.

Ils sont si dégoûtans les sophismes de ce Merlin, qu'on n'a pas le courage de lui répondre. Lisez à cet égard un article très-serré, très-court et très-bien fait dans l'Historien du 8 mars. Nous croyons avoir démontré mathématiquement l'inométence de ce conseil. La raison la plus frappante, la plus simple, la plus facile à saisir par tous les esprits sans prévention, c'est l'indivisibilité des personnes et des procédures en matière criminelle. « En thèse générale, dit Merlin, nul doute que l'instruction d'un procédé criminel qui embrasse plusieurs délits communs, ou plusieurs co-prévenus, ne soit indivisible. » Hé bien ! vous y voilà. — Mais nous ne sommes pas

dans la thèse générale. — Pourquoi donc ? — Il s'agit ici du procès de quelques individus ? — Mais, je ne m'y attendois pas ! Il faudra donc qu'on fasse le procès au genre humain, pour que votre thèse soit générale. — Vous m'embarrassez, je vais vous le rendre ; écoutez bien ; je vous défie de répondre à cet argument : Si le conseil militaire ne peut connoître que des embauchages qui ne tiendront pas à une conspiration, il sera donc toujours incompetent ; car on n'embauche guères que quand on conspire. C'est même une sorte de conspiration que l'embauchage. — Vous allez trop loin, car il s'ensuivroit de là, que le conseil militaire devra connoître de tout ce qu'il plaira au gouvernement de nommer conspiration. Il est faux, au reste, que tous les embaucheurs, que la plus grande partie même des embaucheurs soient des conjurés. Ce sont presque toujours des misérables qui font ce métier là pour quelques petits écus. Jamais on ne s'est avisé de traiter Catilina d'embaucheur. Votre système est si ridicule, que pour l'établir, vous êtes obligé de dénaturer, de torturer, non-seulement la loi, mais la langue. Je ne vous en parlerai plus, car vous me faites pitié, et je vous avertis que le public n'est partagé que sur la question de savoir si votre entêtement doit exciter plus d'indignation que de mépris, ou plus de mépris que d'indignation.

Chauveau-Lagarde au ministre de la justice.

Citoyen ministre, parmi les prévenus que j'ai à défendre au conseil de guerre, il en est trois dont je suis chargé de vous présenter les réclamations : je veux dire les citoyennes *Caraf*, *Madinier* et *Baroche*, dont deux sont depuis peu de tems domestiques chez le citoyen Dunan, et l'autre, à peine âgée de 14 ans, s'y est trouvée par hasard, les aidant à quelques soins du ménage.

Ces deux jeunes femmes et cette enfant sont envoyées par vous au conseil de guerre, comme soupçonnées (c'est l'expression de votre lettre au capitaine-rapporteur) d'être les complices de la conspiration et de l'embauchage prétendus ; dont le directeur, sur votre avis, a, de son autorité privée, attribué la connoissance à ce tribunal militaire, malgré son incompetence évidente.

Persuadé qu'un ministre de la justice qui a autant de lumières que vous en avez, ne peut pas confondre ses préjugés personnels avec les indices nécessaires pour motiver une accusation, j'ai présumé que vos soupçons étoient fondés sur quelques pièces, sur quelques témoignages, sur quelques faits au moins apparens ; et j'ai voulu m'en assurer par moi-même, en prenant communication du dossier qui concerne mes trois infortunées clientes.

Quelle a été ma surprise, quand j'ai vu qu'il n'existoit contre elles aucun fait, aucun témoignage, aucune pièce, (excepté votre lettre qui les déclare suspects) au point qu'il n'a pas même été possible de leur faire, en les interrogeant, une seule question qui eût le moindre rapport aux délits dont vous les soupçonnez !

Je me garderai bien de vous rendre, citoyen ministre, les soupçons qui se sont succédés tout à coup dans mon esprit, mais que j'ai bientôt écartés, en songeant à la dignité de votre caractère ; et voici l'idée à laquelle j'ai fini par m'arrêter : c'est que vous aviez apparemment

(4)
oublié de communiquer au conseil militaire les charges qui peuvent exister contre ces pauvres créatures ; puis-
qu'au contraire, et si rien ne les inculpe, il faudroit sup-
poser que vous avez été assez cruel pour les jeter dans
les fers, sur le simple soupçon d'une complicité à laquelle
il est impossible, avec votre expérience, que vous-
même ayiez jamais pu croire.

Je demande donc pour elles, que vous veuillez bien
leur faire connoître les motifs de leur détention, afin
qu'elles puissent se défendre ; ou s'il n'y en a pas, que
vous employiez, pour les mettre en liberté, tout le crédit
que vous avez mis en usage pour les constituer prison-
nières.

Le premier objet de leur réclamation a pour base la
justice dont vous êtes le ministre ; et le second, l'humani-
té dont vous faites profession : c'en est assez pour
qu'elles espèrent que vous l'accueillerez favorablement.

CHAUVEAU-LAGARDE.

Paris, 16 ventose, an 5.

*Hôtel aux assemblées primaires, sur le rétablissement
de la morale publique. A Paris, chez Petit, Palais-
Royal, etc.*

Cette brochure, dont l'auteur est déjà recommandé à
l'estime publique par plusieurs productions empreintes
d'un véritable talent et du meilleur esprit, ne pouvoit
paroître dans un moment plus opportun. Deux espèces
de religions disputent l'empire à celle de nos pères.

L'une est celle qu'on a flétrie du nom de *constitution-
nelle*. La plupart de ses ministres ont d'eux-mêmes re-
connu leur illusion, déserté les nouveaux autels qu'ils
avoient dressés, contracté des engagements, embrassé des
fonctions incompatibles avec le sacerdoce. Ce culte qui
n'acquiert ni un lévite ni un prosélyte, ne se traîne qu'à
l'appui du fanatisme de quelques sectaires, et n'a plus
que quelques jours à vivre.

C'est un feu qui s'éteint faute de nourriture.

L'autre est la religion de la rue Saint Denis. Quelques
disciples bien inconnus, bien obscurs des Voltaire et des
Diderot, s'y assemblent dans je ne sais quel galetas, pour
professer un culte qui n'a ni autels, ni cérémonies, ni
ministre, ni sectateurs. C'est une espèce de déisme qu'ils
ont logé en chambre garnie.

Parmi les prédicateurs de cette religion nouvelle, se
trouvent, dit-on, d'anciens évêques et prêtres constitu-
tionnels qui en sont, comme on voit, à leur troisième
religion depuis sept ans, ce qui seul suffiroit pour cou-
vrir celle-ci d'un ridicule inéffaçable.

C'est dans cette circonstance que M. Hébel dit à la
nation : « Retourne au culte de tes pères. Si tu veux une
» morale, il te faut une religion : c'est celle qui, pendant
» 17 siècles, fit leur gloire et leur bonheur : . . . re-
» tourne à cette religion bienfaisante ; elle est enracinée
» dans le sol de ton pays, comme dans le cœur de ses
» habitans. De nos institutions nationales elle a été la
» dernière à disparaître, et la première à renaître dans
» cette tourmente révolutionnaire. Rends-lui la solem-
» nité de ses fêtes, la majesté de ses temples, sur-tout
» la publicité de son culte, et tu auras fait un grand pas

» vers la restauration de l'ordre ; . . . les cérémonies
» de la religion, le costume vénérable de ses ministres,
» les sépultures chrétiennes consacrées par leur présen-
» ce, cette liturgie funéraire, ces tombeaux, ces inscrip-
» tions pieuses, la langue des signes, qui, dans l'église
» catholique, plus que dans tout autre, saisit les sens et
» parle à l'imagination ; enfin tout ce qui constitue le
» culte public, en fait une leçon de morale toujours sub-
» sistante, toujours intelligible, et une première éduca-
» tion du peuple, à qui elle rappelle ses devoirs, en lui
» rappelant à tous les instans l'existence d'un Dieu, et
» la vie à venir. »

L'auteur présume que la nouvelle législature s'occu-
pera efficacement du rétablissement de la morale. Il es-
père concourir à cette grand œuvre, en publiant alors
un ouvrage intitulé : *Nouvel essai sur l'homme*. La
brochure dont nous rendons compte, en peut être re-
gardée comme la préface ; elle est écrite avec chaleur,
annonce des vues saines, des connoissances profondes de
la morale et de la politique, un homme mûr et tel qu'il
nous en faudroit dans la législature pour restaurer les
mœurs, raffermir l'édifice de la religion et rappeler cette
tranquillité, ce bonheur qui nous fuient toujours comme
de vaines ombres, au moment où on nous dit que nous
allons nous en resaisir.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 ventose.

Sur le rapport de Ph. Delville, le conseil prend une
résolution portant que dans toute la république, les
assemblées électorales se tiendront au chef-lieu de dé-
partement.

Garnier (de Saintes) au nom d'une commission spé-
ciale, fait un rapport sur les obstacles qui ont été ap-
portés par le ministre des finances à la vente du parc de
Marly. Il fait sentir leur illégalité en rappelant la loi
qui avoit expressément déclaré Marly aliénable ; et il
propose en conséquence de maintenir les soumissions
qui ont été faites. Impression et ajournement.

Le conseil se forme ensuite en comité pour entendre
un rapport de Dubois (des Vosges) sur un message du
directoire, relatif à une adjudication d'un domaine na-
tional.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19.

D'après un rapport qu'a présenté Paradis, le conseil
approuve une résolution, en date du 16 ventose, con-
cernant les citoyens ayant droit de voter dans les assem-
blées primaires.

Mollebaut, organe d'une commission, propose de
jeter la résolution du 20 nivose, portant que les com-
munes qui ont des dettes déclarées nationales, et dont
l'actif excède le passif, demeurent propriétaires de leur
actif.

J. H. A. POUJADEL